

REFORME DE LA TARIFICATION CHRS

Dialogue interne sur le positionnement de la FAS

Note adoptée par le bureau du 4 juillet 2025 après échange avec les représentants des FAS régionales

Les représentants du collège des régions du CA, Thierry Mila et Hugues Deniele, ont exprimé la volonté lors du bureau du 28 avril dernier d'organiser un temps d'échange avec les gouvernances des FAS régionales afin d'établir la position de la Fédération à la lumière des premiers impacts de la réforme de la tarification présentés par la DIHAL. Cette réunion s'est tenue le 26 juin avec une trentaine d'élu.es de FAS régionales et l'ensemble des Directions des FAS régionales.

De manière générale, même si cette réforme est jugée imparfaite, notamment du fait de l'enveloppe fermée qui génère des perdants, les administrateurs.trices présent.es ont partagé le constat du risque trop élevé pour le secteur de quitter la table des négociations en raison du contexte politique et budgétaire. Cependant, les élu.es souhaitent que la Fédération rappelle bien les éléments incontournables pour cette réforme, qu'elle soit force de proposition dans la mise en œuvre de la réforme afin d'en limiter les impacts et qu'elle continue de porter les demandes de clarification d'ici son lancement.

Ainsi, il apparaît que l'équation tarifaire et ses coefficients de pondération sont encore peu explicites, notamment ceux portant sur le zonage. De plus, les élu.es insistent sur le fait que cette équation tarifaire ne permet pas d'avoir une vision politique et incitative qui mènerait davantage les établissements vers le Logement d'abord.

Le réseau attend également plus de communication et de visibilité sur les impacts, notamment par territoire. La mise à disposition d'un outil de simulation individuelle est fortement demandée afin d'avoir la meilleure préparation possible pour les mois à venir et d'avoir des premières réponses pour les équipes qui s'inquiètent fortement.

Au-delà du fait de créer des perdants et des gagnants, l'enveloppe fermée suscite des interrogations sur sa capacité à répondre aux enjeux conjoncturels ou structurels à venir : quid par exemple de l'intégration des effets du passage des établissements sous accords CHRS à la CCN 66 ? Quid de la prise en compte des effets d'une éventuelle convention collective unique ? Quid d'une aide pour atténuer l'inflation si nous traversons une nouvelle crise inflationniste ?

Le recours à l'AMI reste incertain pour les adhérents, d'un point de vue des ressources humaines, de la mise en concurrence entre les gestionnaires mais aussi de sa capacité à réellement répondre aux besoins non couverts du fait de la réforme.

Le traitement réservé aux CHRS hors les murs paraît quant à lui encore flou, alors qu'il s'agit d'une forme intéressante pour la mise en œuvre du Logement d'abord.

S'agissant du déploiement de la réforme, les élu.es rappellent l'obligation d'avoir une année blanche en 2026 permettant une meilleure préparation des gestionnaires et des services de l'Etat. Ils.elles souhaitent également que les modalités de convergence soient discutées avec la DIHAL : durée de convergence fixe ou modulée ? Une convergence basée sur un pourcentage fixe



annuel ? etc... l'enjeu est de faire en sorte que les modalités de convergence permettent aux structures de s'adapter dans le temps en limitant les effets négatifs pour les personnes et les équipes voire de s'orienter vers le déploiement d'autres dispositifs plus adaptés.

Le réseau plaide aussi pour la mise en place d'un comité de suivi incluant les têtes de réseau. Il semblerait important qu'un tel comité devrait être mis en place non seulement à l'échelle nationale mais également à l'échelle départementale et régionale.

En conclusion, cette réforme intervient dans un contexte délétère, peu propice et qui suscite des inquiétudes légitimes. Sur les aspects budgétaires, la FAS va continuer à porter avec force la nécessité de financements à hauteur des besoins, notamment dans le cadre du projet de loi de finances 2026. Plusieurs amendements seront déposés, notamment sur l'augmentation des budgets des CHRS, et sur la nécessité de mettre des moyens pour accompagner les associations. Cependant, il est décidé de rester dans le dialogue avec la DIHAL concernant cette réforme de la tarification afin d'essayer de limiter au mieux les impacts pour les adhérents et pour les personnes accompagnées. Il s'agit d'être dans une position de dialogue constructif, tout en rappelant fermement les lignes rouges. (cf.note de positionnement adoptée en février 2025 <https://www.federationsolidarite.org/actualites/reforme-de-la-tarification-des-chrs-publication-dune-note-au-reseau-sur-le-positionnement-fas/>)

Il est important également de régulièrement débattre collégialement sur notre positionnement sur cette réforme et de rappeler que nous sommes certes dans une posture de dialogue, mais que cette réforme est une réforme de l'Etat, pilotée par l'Etat.